



## **MAIRIE DE LES MONTILS – 41120**

Téléphone : 02 54 44 41 41

Télécopie : 02 54 44 41 49

# **PROJET EDUCATIF**

## **PREAMBULE**

Le service jeunesse (3-17 ans) des communes des Montils, Candé sur Beuvron et Monthou sur Bièvre est mis en place depuis juin 2007. Dans le cadre d'un contrat Enfance Jeunesse signé entre ces 3 communes et la Caisse d'Allocations Familiales du Loir et Cher, le volet jeunesse comprend :

- L'accueil des 3-11 ans : le mercredi, les petites vacances scolaires et les vacances d'été.
- L'accueil des 12-17 ans : les mercredis et samedis après-midi pendant les temps scolaires, et du lundi au vendredi après-midi pendant les vacances scolaires ; ainsi que l'organisation de soirées et sorties.
- la mise en place des séjours, l'été pour les 12-17 ans
- la coordination

La commune des Montils est désignée comme commune pilote du dispositif. Ce projet éducatif est le travail des 3 communes.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2016, la commune des Montils gère en direct ses accueils de loisirs périscolaires, ainsi que les temps d'activités périscolaires.

## **ALP / TAP**

Ces temps sont mis en place pour aider à concilier la vie professionnelle et familiale.

Les ALP ont lieu avant l'école à partir de 7h30 et le soir après l'école jusqu'à 18h45.

Les TAP fonctionnent les mardis et jeudis après l'école durant 1h30.

Ces temps d'accueils sont avant tout des lieux où se mêlent le plaisir, le jeu et le partage dans le respect de la vie en collectivité. Ils sont accessibles à tous les enfants scolarisés dans l'école et inscrits aux services auprès de la Mairie.

Les ALP proposent aux enfants :

- un lieu de convivialité et de socialisation
  - L'accueil du matin permet à l'enfant de débiter la journée autour d'activités calmes. L'animateur veillera plus particulièrement à la séparation de l'enfant avec ses parents (pour les petits)
  - L'accueil du soir : après un goûter collectif, des activités de détente sont proposées.

Les TAP proposent aux enfants des activités ludiques :

Les TAP sont conçus comme des moments privilégiés de découverte d'activités culturelles et sportives.

→ Projets d'activités manuelles et culturelles

→ Activités sportives de découverte.

## **LE SERVICE JEUNESSE**

Ces accueils permettent à l'enfant et aux jeunes de vivre un temps de découverte de soi et des autres dans un contexte de détente.

Les temps de vacances ou de loisirs participent à l'éducation de l'enfant et lui offre la possibilité de s'approprier un environnement et des expériences.

Il s'agit pour chaque enfant et chaque jeune de favoriser :

- sa créativité,
  - sa prise de responsabilité,
  - la pratique d'activités de qualité,
  - le développement de son autonomie,
- dans un contexte ludique.

## **LES OBJECTIFS**

- Permettre à l'enfant et aux jeunes de vivre un temps de loisirs :
  - Amener l'enfant et le jeune à découvrir des pratiques variées.
  - Jouer c'est comprendre, comprendre c'est savoir et savoir c'est pouvoir agir. Toutes ces situations en animation doivent s'appuyer sur le plaisir du jeu individuel ou collectif. Organisé ou libre, le jeu est source d'épanouissement et d'échanges.
  - Ainsi le jeu est le vecteur privilégié des temps d'animation, ce qui veut dire que les animateurs recherchent principalement l'adhésion des enfants aux projets proposés.
  - Développer des séjours : découverte, vivre ensemble, financièrement accessible. (les ados)
  
- Favoriser le développement de l'enfant
  - Pendant cette période de l'enfance et de l'adolescence, se déroulent plusieurs étapes au cours desquelles l'enfant devient un adulte. Cette période d'évolution et de construction se traduit par un développement dans les domaines physiques, physiologiques et socio-affectifs.
  - Pendant cette période l'enfant a besoin de repères pour acquérir, s'approprier et assimiler les caractéristiques de l'adulte. Tout doit être prétexte à encouragement et valorisation de l'enfant.
  - Développer son autonomie, c'est acquérir une indépendance future dans le respect des autres.

- Favoriser une attitude citoyenne
  - Permettre à l'enfant d'avoir une attitude responsable : respecter l'autre dans son individualité, son intégrité, ses différences, tout en respectant les règles de vie collective.
  - Reconnaître à tout individu la fonction de citoyen et lui permettre d'acquérir la capacité de participer aux réflexions et décisions collectives.
  - Permettre aux jeunes de développer leur esprit critique objectif et de faire des choix.
  
- Favoriser les relations avec les familles
  - L'éducation de l'enfant est globale et permanente. Elle se réalise à travers chaque instant de sa vie autour de son environnement : famille, école, loisirs. Les structures de loisirs ne se substituent pas aux parents mais jouent un rôle supplémentaire.
  - L'accueil se veut un lieu de discussion et d'échanges autour de la journée de l'enfant. Les équipes d'animateurs sont particulièrement sensibilisées à relayer les informations auprès des différents interlocuteurs de l'enfant.
  
- Améliorer la qualité de l'accueil
  - Favoriser l'élaboration de projets de qualité et accompagner leur conduite en offrant aux personnels des actions de formation continue, dans un but de fidélisation.
  - Mettre en place des réunions d'échanges constructifs, et d'élaborer des plannings adaptés au public accueilli.
  
- Développer les actions d'intégration à la vie locale
  - Favoriser les liens intergénérationnels.
  - Participer aux actions des communes (téléthon)

## **LES MOYENS**

- Les locaux
  - Pour les enfants : école maternelle de Les Montils  
la cantine scolaire  
les salles Bel Air
  
  - Pour les jeunes : un local de 100 m<sup>2</sup>
  
  - Pour tous : le gymnase  
Toutes les infrastructures sportives extérieures
  
- Les moyens humains
  - Chaque structure bénéficie d'une équipe d'animateurs permanents, en fonction de la fréquentation des enfants et du taux d'encadrement fixé par la DDCSPP. Un directeur est présent sur chaque structure. Un coordinateur gère l'ensemble du service jeunesse.

- Les moyens financiers
  - Les charges : le personnel d'animation, de direction, d'entretien, le matériel d'activités pédagogiques, les sorties pédagogiques, les transports, les formations de personnel, l'alimentation, l'entretien des locaux...
  - les produits : participation des familles, prestations de la CAF (PSO) et bons CAF, prestations MSA, prestations CEJ, participation de la commune.
  
- Le projet pédagogique
  - Il est rédigé à chaque rentrée scolaire avec l'ensemble de l'équipe pédagogique (animateurs, directeur et coordinateur) et pour chaque service. Ce projet a pour fonction de décliner les conditions d'organisation propres à chaque service, d'après les finalités éducatives exposées dans le projet éducatif.
  
- Le règlement intérieur
  - Ce règlement est adopté par le conseil municipal. Il sera diffusé à tous les utilisateurs du service. Le coordinateur s'assurera de sa mise à jour, en fonction du changement des modalités de fonctionnement des services.
  
- Les sites internet
  - outil d'information de l'ensemble du service jeunesse et du service scolaire
  - possibilité de récupérer les dossiers d'inscription.